

<b>COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL Du Mardi 7 Juillet 2015 à 20 h 30</b>
--

Date de la convocation : 29/06/2015

Date d'affichage : 29/06/2015

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	16	22

**L'an deux mille quinze, le sept juillet, à vingt heures trente**, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis à la Mairie de Balbigny sous la présidence de Monsieur DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 29 juin 2015.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M. DUPIN Gilles, Maire – Mme DUFOUR Françoise – Mme GARNIER Michèle — M. PADET René – M. JONINON Pierre — M. BOULOGNE Jérôme –M. GALICHET Éric — Madame GOUPY Janine - M. PONCET Marc - Mme OLIVIER Irène – Mme FERRE Odile - Mme TRIOMPHE Christine— M. JACQUET Jacky - M. LAMURE Christophe – M. THOMAS André – Mme CHABANNE Christelle-

**ABSENTS avec pouvoir :** Mme BOULIN Nicole a donné pouvoir à M. THOMAS André

M. BOIGNE Alain a donné pouvoir à M. DUPIN Gilles

Mme DURON Josette a donné pouvoir à Mme TRIOMPHE Christine

Mme Joëlle LYONNET a donné pouvoir M. GALICHET Éric

M. YENIL Etienne a donné pouvoir M. PONCET Marc

M. BERTRAND Jérémy a donné pouvoir M. JONINON Pierre

**ABSENTE excusée :** Mme TISSOT Françoise

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme CHABANNE Christelle

- *Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 09 Juin 2015*

Approuvé à l'unanimité

- *Approbation des déclarations d'intention d'aliéner*

Approuvé à l'unanimité

Date	Notaire	Parcelle	Superficie	Vendeur	Acquéreur	DUP
04/06/2015	Me Nathalie VIRICEL Notaire 5 rue de St Etienne - BP 17 42510 BALBIGNY	C 1335 C1336	245	CELIK- RAMEAU	SCI NEOCITY	NON
05/06/2015	Me Charlotte GUILLAUBEY route de Saint Germain Laval 42510 NERVIEUX	36 C1227	845	SALARDON	VAN DENN HEUVEL	NON
16/06/2015	Me Nathalie VIRICEL Notaire 5 rue de St Etienne - BP 17 42510 BALBIGNY	B843	882	POUILLY	ESCOFFIER PRELLE	NON
18/06/2015	Me Charlotte GUILLAUBEY route de Saint Germain Laval 42510 NERVIEUX	36 C1330	230	PAGNON	PETEL	NON
10/06/2015	Me Nathalie VIRICEL Notaire 5 rue de St Etienne - BP 17 42510 BALBIGNY	C1560	600	VIDAL	MOUSSAOUI	NON
10/06/2015	SCP LAFAY BOZZACO-COLONA 13 bis avenue Jean Jaurès BP 25 42110 FEURS	C3439 et C3440	1018	BLANCHET	ASBG IMMO	NON
29/06/2015	Me Nathalie VIRICEL Notaire 5 rue de St Etienne - BP 17 42510 BALBIGNY	ZL4 et ZL5	1940	ROCHET	LAPILLONNE- ORTU	NON

## ❖ DOSSIER DONNANT LIEU A DELIBERATION

### A. CONVENTIONS

#### 1. Groupement de commandes : mission de coordination administrative pour la mise en place des périmètres de protection du forage de Chassagny et travaux d'alimentation en eau potable (commune de Balbigny / syndicat mixte ZAIN)

Le syndicat mixte de la ZAIN a approuvé, par délibération du 17/06/2015 le groupement de commande pour la mission de coordination administrative des périmètres de protection du forage de Chassagny et des travaux d'alimentation en eau potable.

- Monsieur le Maire propose la répartition financière suivante des coûts :

	Part commune	Part ZAIN
I. Coordination administrative pour la mise en place des périmètres de protection du forage	80 %	20 %
II.1. Forage : protection, équipement, rehaussement pour isoler l'ouvrage d'une crue du ruisseau des Odiberts et raccordement à la future station de traitement	67 %	33 %

II.2.1 . Mise en place d'une station de traitement : Reminéralisation de l'eau	100 %	0 %
II.2.1 . Mise en place d'une station de traitement : Traitement de l'arsenic du forage	67 %	33 %
II.3. Desserte de la future zone d'activités : pompage, réservoir et réseau de distribution en limite de la ZAIN + aménagements sur le réseau de distribution existant (Phase AVP et PRO) <i>(La clé de répartition sera redéfinie par avenant pour les phases ACT, VISA, DET et AOR)</i>	20 %	80 %

Monsieur André THOMAS regrette que le plan de financement proposé n'intègre pas le coût des travaux.

Monsieur le Maire précise que cette convention ne concerne que le co-financement des études et qu'une autre convention sera prise, plus tard, avec le syndicat mixte de la ZAIN sur la partie travaux quand un chiffrage précis sera réalisé.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

## **2. Convention liée à l'utilisation de la plateforme de stockage des déchets verts avec la communauté de communes de Balbigny**

La communauté de communes dispose d'une plateforme de stockage des déchets verts où sont vidées les bennes de la déchetterie.

Monsieur Éric GALICHET propose qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015, le service soit facturé à la tonne (6€ à la tonne) et non plus au mois d'utilisation (auparavant, 23€/mois d'utilisation).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention liée à l'utilisation de la plateforme de stockage des déchets verts avec la communauté de communes de Balbigny.

## **3. Convention avec l'entreprise Valorise pour l'enlèvement et la valorisation des papiers**

### OBJET DE L'ACCORD

Cette convention a pour objet de définir les modalités d'enlèvement et de valorisation par l'association VALORISE, des papiers, sur les sites suivants : La mairie, la Médiathèque, l'Ecole Publique

### ENGAGEMENTS DES DIFFERENTES PARTIES

1- Le détenteur : La Mairie de Balbigny  
- organise une collecte interne.

2 - Le collecteur : VALORISE  
- sensibilise les détenteurs  
- organise la collecte et le tri vers le conditionneur  
- broie les documents et remet un certificat de destruction  
- informe le détenteur sur la quantité et la qualité du gisement collecté

3 - Le conditionneur  
- reprend l'ensemble des papiers et cartons de bureau collectés et les livre après conditionnement et vérification du cahier des charges aux papetiers signataires.

- 4 - Les papetiers utilisateurs :  
-s'engagent à consommer la totalité du gisement récupéré, conforme à leur cahier des charges.

Le coût de la prestation définie comme précédemment est un forfait annuel dont le montant est de 290€ (Association non-assujettie à TVA).

Cette convention prend effet le 08/07/2015 et a une durée minimale d'application de 1 an, sera tacitement reconduite si elle n'est pas annulée dans un délai de 2 mois avant son terme. Elle pourra être modifiée à la demande de l'une ou l'autre des parties, au vu d'évènements qui le justifieraient. Toute modification fera l'objet d'un avenant.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention avec l'entreprise Valorise pour l'enlèvement et la valorisation des papiers.

#### **4. Convention avec l'Association Familles Rurales pour une prestation de services dans le cadre des temps d'accueil périscolaire**

L'Association Familles Rurales propose à la commune de mettre à disposition leur directrice du centre de loisirs pour le temps d'accueil périscolaire,

##### Tarifs pour la mise à disposition de la directrice à notre commune dans le cadre des temps d'accueil périscolaires :

A compter de la rentrée scolaire de septembre 2015, mise à disposition de Melle MAHIEUX Jennifer :  
Cout horaire chargé : 16 €

Mise à disposition à raison d'environ 6 heures par semaine scolaire le jeudi après-midi.

En conséquence, le cout de notre mise à disposition s'élèverait, par semaine, à :

16 € \* 6 heures = 96.00 €

Si l'on considère un nombre de 36 semaines scolaires, le cout de notre mise à disposition pour une année scolaire complète s'élèvera à un total de 3 456 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention avec l'AFR pour une prestation de services dans le cadre des temps d'accueil périscolaire.

#### **5. Adhésion au service de fourniture de données cadastrales et cartographiques mises en place par le SIEL**

Dans le cadre de sa mission de coordination des conventions de numérisation du cadastre, et conformément à ses statuts (articles 2-IV et 2-V), le SIEL intervient pour mutualiser un certain nombre de dépenses liées à l'utilisation du cadastre informatisé. Dans ce contexte, il a mis en place, avec ses partenaires, une plateforme cartographique à destination de ses adhérents.

Lors de la réunion du 29/06/2015 le Bureau du SIEL a décidé l'évolution des compétences optionnelles existantes, fourniture de données cadastrales informatisées.

##### L'offre de base comprend :

- Accès individualisé et sécurisé au portail [www.geoloire42.fr](http://www.geoloire42.fr)

Accès à l'application cadastre / PLU, exploitation du plan et de la matrice cadastrale (données Majics).

Mise à jour des données cadastrales assurée par le SIEL.

Intégration et consultation du PLU, s'il est numérisé selon les standards du CNIG.

Consultation des réseaux électriques et gaz.

Accès aux données du Référentiel à Grande Echelle de l'IGN.

Cotisation : 260 € / an

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention passée avec le SIEL.

## B. FINANCES

### 6. Demande de subventions au titre de l'enveloppe de solidarité auprès du conseil départemental de la Loire

Monsieur le Maire expose que la commune peut bénéficier d'une subvention au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité pour l'exercice 2015 versée par le Conseil Départemental de la Loire.

Il propose d'inscrire un montant subventionnable à hauteur de 31 108,50 € HT

Ce programme comportera l'achat de la machine à tracer, les travaux de signalétique, l'entretien de la terrasse de la maternelle et la réfection d'étanchéité sur les deux auvents d'entrée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subventions au titre de l'enveloppe de solidarité auprès du conseil départemental de la Loire.

### 7. Décisions budgétaires modificatives

#### Budget de Chanlat

042 : 0,28 €

605 : -0,28 € (Les écritures de stock avaient un dépassement de 0.28 €)

#### Budget Assainissement :

001 (recettes) : 6 512,65 € (Correspondant à une recette en reste à réaliser non budgétée)

2031 (dépenses) : 6 512,65 €

#### Budget commune :

21318 (040) : 1 016,60 €

2031 : 1 016,60 €

21318 (040) – 1 016,60 €

21318 (21) : 1 016,60 €

(Il s'agit d'une écriture comptable de régularisation sur les amortissements)

Monsieur le Maire propose d'intégrer, en prévision, la vente de la trésorerie au budget pour combler le déficit en investissement. La trésorerie de Balbigny a été estimée à 240.000 €.

Donc :

024 : 240 000 € (recette trésorerie)

Pour équilibrer : 001 : 176 379.93 € / 204 : 63 620.07 €

Le conseil municipal approuve à 21 voix pour et une abstention la décision modificative n°1 des budgets primitifs.

### 8. Donation du terrain Maugé – Brocca

La famille Maugé Brocca souhaite faire donation à la commune d'un terrain situé Lachat Nord (parcelle B 247).

Ce terrain est en indivision depuis le décès de Monsieur RONZIER.

Le terrain a une superficie de 5895 m<sup>2</sup>. La famille souhaite que ce terrain reste inconstructible et que la commune, en retour, fleurisse chaque année la tombe de leur père.

La commune approuve à l'unanimité la donation du terrain Maugé – Brocca.

### **9. Devis pour la refonte du site internet**

La communauté de communes vient de contractualiser avec la société MC & C représentée par Monsieur Hervé PALMIER pour assurer la mission de refonte des sites internet des communes de la communauté de communes de Balbigny.

Une réflexion a été engagée en parallèle avec Monsieur Hervé PALMIER afin d'étoffer les prestations proposées sur la commune de Balbigny.

L'objectif est de permettre aux actifs de pouvoir faire des démarches administratives de leur domicile sans qu'il ait besoin de poser un jour de congé pour venir en Mairie

Deux devis ont été réalisés.

Monsieur le Maire donne communication des éléments du devis.

Sur le site internet, les administrés pourront faire les démarches suivantes :

- Demande d'autorisation d'occupation du domaine public
- Demande d'autorisation d'ouvrir un débit de boisson
- Demande d'acte d'état civil pour un évènement
- Candidature spontanée
  
- Location des salles
- Agenda des manifestations

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis pour la refonte du site internet avec la société MC & C représentée par Monsieur Hervé PALMIER.

Une réflexion est en cours sur les paiements sécurisés en ligne et notamment pour l'achat des tickets cantine.

### **C. QUESTIONS DIVERSES**

- Demande de subvention de la commune de Bussières pour l'organisation du Tour du Pays Roannais - (proposition : 100 €) Accord à l'unanimité.

- Demande famille Magnin / Compigne : la famille a trouvé un acquéreur pour acheter leur ferme mais ces derniers souhaitent plus de terrain et faire des travaux de rénovation. Or, aucun permis de construire ne peut être accordé dans cette zone puisqu'elle est classée en « emplacement réservé ». Par ailleurs, le terrain fait partie du projet de périmètre de la ZAC du Levant. Une modification simplifiée du PLU doit être faite pour lever le caractère « d'emplacement réservé » (coût de la révision : 3 000 €). Or, la commune est actuellement en révision de son Plan Local d'Urbanisme. Les élus, à l'unanimité, refuse de réaliser une modification simplifiée du PLU pour ne pas créer un exemple.

Bilan marquage / aménagement carrefour : Les travaux de sécurisation ont été réalisés par les agents

techniques suite à l'achat de la machine à tracer.

- Cure : les travaux concernent l'inversion de la cuisine et du bureau, le travail sera réalisé par les agents municipaux mais les fournitures seront payées par la paroisse.

- Nouveau curé (36 ans) sur la Paroisse

- Bilan réunion du SIEL : Madame Christelle CHABANNE livre un compte rendu de la dernière réunion du SIEL. Le fournisseur choisi, dans le cadre du groupement de commandes, est Gaz de Bordeaux. Le prestataire débute au 1<sup>er</sup> juillet, le SIEL restera l'intermédiaire, les prix fixes sont déterminés pour 36 mois et la facture pourrait baisser entre 14 et 23% selon les bâtiments.

- DUP ZAIN : Elle sera menée par les services de la Préfecture et non de la Mairie de Balbigny.

- Départ en retraite de Michèle TIREL et fin de contrat pour Anthony VALLORGE : la cérémonie a eu lieu le 08/07 à 11h30 en Mairie

- Marchés de producteurs du mois de juillet : Début vendredi 10/07

- Rencontre avec la CAF : Fin des permanences sur la commune. Monsieur le Maire regrette la disparition progressive des services de proximité.

- Rencontre avec les forains : un règlement du marché leur a été remis en main propre lors d'une rencontre le 06/07, ils pourront faire leurs remarques d'ici le mois de septembre. Le règlement du marché sera, ensuite, validé par le conseil municipal.

- Ouverture des plis Bâtir et Loger : les entreprises ont été choisies, une entreprise balbignoise a remporté un lot.

- Avenir Hôpital de Feurs : Les représentants du comité de défense de l'Hôpital ont été reçus par - Marisol Touraine, Ministre de la Santé, le 07/08 à Paris.

- Route de Valencieux : Madame Christelle CHABANNE demande si un miroir peut être installé à l'angle de la rue. Monsieur Pierre JONINON lui répond que la commande vient d'être passée.

- *Date du prochain conseil municipal* : Rentrée septembre 2015

Monsieur le Maire prononce la levée de la séance à 22h15.

Le Maire,

Gilles DUPIN